

D. En effet, monsieur Gordon, l'article du *Globe*, que vous dites avoir vu, contient ce passage:

A Ottawa, on nie formellement l'allégation et on fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une cause du gouvernement, mais d'une affaire que des compagnies privées avaient précédemment confiée à M. Herridge.

Ainsi, antérieurement à la date de votre rectification, ou plutôt de vos remarques, à la réunion de Lindsay, le démenti formel que je viens de citer avait paru dans le *Globe*.—R. On ne dit pas de qui il était.

D. Non.

*M. Duff:*

D. Monsieur Gordon, je suppose que vous avez vu la dépêche que M. Bowman vient de lire. Or, n'était-ce pas là une des raisons pour lesquelles vous avez cherché à vous procurer de plus amples renseignements et que vous avez ensuite formulé des excuses ou une rétractation?—R. Je l'ai fait; j'ai écrit et j'ai pris des informations.

D. Monsieur Gordon, dans les remarques que vous avez faites à Lindsay, telles qu'elles paraissent dans la proposition du ministre de la Justice tendant à instituer le présent comité d'enquête, se trouve la phrase suivante:

Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé. Par conséquent, s'il était conseiller juridique permanent du gouvernement canadien, il n'aurait pas dû consacrer son temps à préparer et plaider cet appel...

J'appelle votre attention sur ces mots: "Par conséquent, s'il était conseiller juridique permanent du gouvernement canadien,"—R. Cela me vint à l'idée. . .

D. Est-ce là une modification de l'affirmation que, s'il était conseiller juridique permanent du gouvernement canadien, il n'aurait pas dû faire certaines choses...?—R. Je voudrais expliquer la chose à ma façon. Lorsque j'ai vu cet article du *Globe*, qui affirmait qu'il s'agissait d'une cause privée, un doute a surgi dans mon esprit, car j'avais alors l'impression que M. Herridge était à l'époque conseiller juridique du gouvernement, et, dans ce cas, il lui eût été difficile de se désassocier de ses fonctions officielles pour préparer la cause de radio qu'il plaidait devant le Conseil privé.

D. M. Bowman a dit que vous aviez critiqué la désignation de M. Herridge au poste de ministre canadien à Washington.

M. BOWMAN: Non, non, je n'ai pas dit cela.

M. DUFF: Oui, vous l'avez dit; vous l'avez lu là.

D. Pourquoi avez-vous critiqué la nomination de M. Herridge? Aviez-vous vu quelque chose dans les journaux ou entendu des observations sur sa nomination?—R. C'était, à mon avis, une critique de bon aloi, et elle a constitué le gros de mes remarques concernant M. Herridge. Mes autres observations à son sujet ont pris peut-être deux ou trois minutes. J'estimais que je pouvais en toute loyauté critiquer sa nomination et j'ai fait remarquer que, pour la plus grande partie de sa vie, il n'avait pas été un partisan politique de M. Bennett et qu'il y avait, pour remplir le poste, des Canadiens éminents comme sir Robert Borden, sir George Foster et M. Arthur Meighen.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous nous éloignons du sujet. A-t-on d'autres questions à poser?

*M. Gagnon:*

D. Monsieur Gordon, avez-vous lu l'article qui a paru dans le *Fredericton Gleaner*?—R. Non, mais j'ai entendu le premier ministre Bennett parler de ce